



Je suis accepté en master

✚ **J'ai jusqu'au 15/07/2018 pour confirmer mon acceptation ou mon désistement** sur la plateforme eCandidat <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr/Master/#!offreFormationView>

✚ J'ai accepté ma candidature, je procède à mon inscription administrative
(Ouverture du serveur début juillet)
(<http://unice.fr/inscription-reinscription/inscription/formation/inscriptions>)



Je suis refusé dans ma ou mes candidature(s) en master

✚ Je me connecte dans les 15 jours <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>

Que puis-je faire quand je n'ai eu que des réponses négatives à mes candidatures à l'entrée en master ?

Vous pouvez engager des démarches auprès des services rectoraux afin que vous soit proposée une place au sein d'un master si vous êtes titulaires d'un diplôme national de licence de moins de 3 ans à la date où vous vous êtes porté(e) candidat à une inscription à un diplôme national de master (DNM).

Vous ne devez par ailleurs avoir obtenu aucune réponse positive aux démarches entreprises auprès des établissements pendant les phases de candidature.

Attention, vous avez un délai maximal de 15 jours pour engager de telles démarches soit après l'obtention de votre licence, soit après le dernier refus exprimé à vos candidatures.

A partir de quand puis-je effectuer ces démarches ?

Vous disposez de 15 jours à compter :

1. De la réception du dernier refus d'un établissement d'enseignement supérieur à une candidature dans une formation menant à un diplôme national de master pour engager vos démarches auprès des services rectoraux via le télé service accessible sur le portail trouvermonmaster.gouv.fr.
2. De l'obtention de votre diplôme national de licence lorsque celle-ci intervient après les notifications de refus de la part des établissements auxquels vous aviez adressé votre candidature.

Dois-je aussi faire des démarches directement auprès de l'établissement dans lequel j'ai candidaté ?

✚ **Non.** Ces démarches s'effectuent uniquement sur internet à travers le télé service accessible depuis le <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>